

“Notre choix de la mort est un acte de liberté”

Roger (+) et Claire Quilliot.

Alors que Montherlant voyait dans le suicide la maîtrise suprême de sa destinée, le droit positif français, s’il ne sanctionne pas le fait de se donner la mort, condamne celui qui donnerait suite à cette demande. L’euthanasie (littéralement la recherche d’une “bonne mort”, d’une mort douce) est aujourd’hui illégal. Idem pour l’orthothanasie ou euthanasie passive qui consisterait à admettre le renoncement d’un individu même par avance à tous soins destinés à prolonger la vie lorsque la médecine ne laisse aucune chance de guérison.

Mais pourquoi donc refuse-t-on la légalisation de l’euthanasie ? A-t-on peur que le corps médical français soudainement débridé laisse libre cours à ses penchants sadiques et pervers en exterminant sans qu’ils le souhaitent tous vieillards pénétrant l’hôpital ? A-t-on peur que des intérêts financiers occultes viennent distraire le docteur de son rôle de soignant ? Non, ce serait à la fois mépriser le corps médical dans son travail et faire preuve d’une paranoïa conspirationniste (bien clinique celle-là).

S’il y a blocage sur la question, c’est le résultat d’une culture. Et plus précisément d’une culture catholique qui a depuis toujours magnifié la souffrance, celle de Jésus en croix d’abord, celle d’un petit vieux mourant sous chimio, ensuite. L’évêque auxiliaire de Paris, Mgr André Vingt-Trois, semble préférer mourir ou voir mourir ses proches dans des convulsions infâmes, la bave aux lèvres et la diarrhée parce qu’il “est de mauvaise foi de partir de cet impératif de soulagement pour introduire subtilement la liberté de mettre à mort”. Cela signifie-t-il que l’ancien ministre socialiste Roger Quilliot est de mauvaise foi lors-

qu’il écrit dans sa lettre testament “Notre choix de la mort est un acte de liberté” ? Ce serait insulter sa mémoire. Si certains jusqu’au-boutistes veulent expérimenter les frontières de la douleur au prétexte que cette dernière aurait une valeur rédemptrice, qu’ils le fassent. Mais pour l’amour de dieu, qu’ils ne l’imposent pas aux autres.

La culture catholique française explique pour partie la frilosité des opinions face à ce cas de conscience qu’est l’euthanasie. Pourquoi chercherait-on à justifier les actes de l’infirmière, Christine Malèvre, en évoquant le fait qu’elle ait “disjoncté”, qu’elle ait eu un trauma expliquant son dégoût de la souffrance d’autrui ? Est-il aujourd’hui impossible de dire en France, qu’elle a été touchée par la grâce, qu’elle est une sainte moderne qui a sauvé des vies de l’enfer parce que l’enfer est ici bas et qu’il prend la forme de la douleur physique ?

C’est effectivement aujourd’hui impossible. Dire qu’il est bien de mourir comme on veut, que ce soit par sa main propre ou celle d’un autre pourvu qu’on le souhaite, c’est s’exposer à la loi du 31 décembre 1987 punissant la “provocation au suicide tenté ou consommé par autrui”. On peut espérer de tout coeur que Roger-Gérard Schwartzberg sera écouté par le gouvernement et qu’un véritable débat sur l’euthanasie s’ouvrira, loin d’idéologies d’un autre temps. Après la légalisation de l’avortement, la suppression de la peine de mort, un autre saut civilisationnel reste à faire : légaliser l’euthanasie.

Tristan Mendès France
Michael Prazan

Soutien à Christine Malèvre

De nombreux comités de soutien ont été créés pour soutenir Christine Malèvre, l’infirmière inculpée pour avoir délivré de la douleur plusieurs de ses patients. L’Association pour le droit de Mourir dans la dignité a déjà reçu près de 10 000 lettres de soutien, demandant une modification du Code pénal et l’arrêt des poursuites à son encontre. Les dons et les encouragements sont plus que bienvenus ! Ecrivez à “ADMD-Soutien à Christine Malèvre”, 103 rue La Fayette, 75781 Paris Cedex 1

• Le traitement de l’actualité concernant le droit de choisir sa mort a été traité diversement par les médias. La Marche du siècle ou *Libération* ont réalisé de remarquables dossiers. Celui de Blandine Grosjean, paru dans *Libé* du 11/8/98, titrait même sur le “droit de choisir sa mort” ! *Le Monde*, en revanche, s’est plutôt montré décevant. Le 18/9/98, il consacrait bien une page au livre de Jacques Pohier, ancien dominicain et auteur d’un livre intitulé *La Mort opportune* (Seuil) dans lequel il explique qu’à cinq reprises il a lui-même “donné la mort”. Mais le quotidien a plus que mise en valeur la position de l’Eglise sous la mention “une grave violation de la loi de Dieu”. Enfin, il a donné la parole aux opposants à l’euthanasie en permettant non pas une interview mais un article signé Renée Sebag-Lanoë, chef du service gérontologie et des soins palliatifs à Villejuif, titré “*Où allons-nous?*” et dans lequel l’auteure qualifie le droit de choisir sa mort de “*permissivité sociale croissante*” et de “*pente dangereuse*”. N’y avait-il pas de pigistes disponibles !

• Les Français sont massivement favorables au droit de choisir sa mort (84% Sofres/ADMD du 26/9/97), y compris les catholiques (74% contre 64% en 1987). 63% des personnes interrogées sont favorables à l’“euthanasie active”. Seuls 27% considèrent qu’il faut se limiter au refus de l’acharnement thérapeutique. Malgré cette écrasante majorité, aucun politique ne semble envisager de légiférer. C’est à n’y rien comprendre ? Tout le monde sait que l’euthanasie est pratiquée en France, n’importe quel praticien est prêt à le reconnaître, même au plus haut niveau de l’Etat, mais rien y fait... Tout semble se dérouler comme si les médecins et les infirmières devaient continuer à être poursuivis par la justice et perdre leurs carrières dans la plus parfaite hypocrisie générale !

• Pourtant, même les pro vie n’y croient plus ! Selon Philippe Maxence, éditorialiste au mensuel national-catholique *La Nef* (Sept 98) : “*L’euthanasie est en marche (...) La manoeuvre est prête. Les militants pro-avortement ne s’y étaient pas pris autrement pour obtenir une loi libéralisant l’avortement. La culture de mort n’a décidément pas beaucoup d’imagination mais elle a une réelle efficacité. A chaque fois un fait suscite l’émotion. (...) Il s’agit de faire sortir l’euthanasie de la clandestinité, de l’organiser par une loi*”. A une exception près qu’en 75 les opposants à l’IVG n’ait que l’avortement était pratiqué... ce que n’osent même plus faire aujourd’hui les opposants à l’euthanasie.

A.B.